



L'action du personnel a fait avancer les revendications.

Comme s'y était engagée la Direction lundi soir, une réunion s'est tenue aujourd'hui entre les délégations syndicales et le Comité de Direction représenté par Messieurs Kobayashi, Notermans, Stalin, De La Rue du Can, Marchandise, Bro et Le Disert.

Cette réunion avait pour objectif de confirmer les engagements pris par la Direction, notamment ceux évoqués dans les communiqués adressés au personnel les 6 et 9 décembre 2013 et d'apporter des précisions sur le projet d'accord du PSE.

La Direction Générale a confirmé que **l'accord relatif au temps et à l'aménagement du temps de travail sera maintenu** et applicable à tous les salariés ex-OCE.

Elle a rappelé que dans le cadre des solutions alternatives proposées par le Comité d'Entreprise, **elle maintenait 11 postes administratifs en Province**. Elle s'est engagée également à tout mettre en œuvre pour favoriser les reclassements internes.

Concernant les suppressions de postes techniques sur l'Île de France, la Direction a indiqué **qu'elle accepterait tous les départs volontaires en retraite et préretraite dans la limite des postes supprimés**. Elle acceptera également tous les départs volontaires des ITVI, formateurs spécialistes, techniciens du RCC, dès l'instant où ces derniers permettront le reclassement de techniciens. Nous avons demandé cet aménagement car nous avons constaté que le nombre de départs en retraite et préretraite était insuffisant pour éviter les suppressions de poste. Cette disposition permettra à des techniciens d'évoluer sur d'autres métiers.

Concernant la population technique en Province, la Direction considère que le nombre de départs potentiels en retraite et préretraite compensera largement les suppressions de postes. Ce point demande à être vérifié et la Direction s'est engagée à apporter des précisions.

Concernant les indemnités de licenciement **pour le personnel administratif de province** contraint d'intégrer la cellule de reclassement. En cas de **reclassement rapide**, rappelons que le salarié percevra une indemnité correspondant à la période non effectuée dans la cellule de reclassement (maximum 12 mois). La Direction propose en plus, **une indemnité forfaitaire fixée à 1500 € net par mois**.

Par exemple si un salarié obtient une solution au bout de 6 mois, **il percevra l'équivalence de 6 mois** d'indemnité (ce qu'il aurait perçu s'il était resté dans la cellule de reclassement) à laquelle viendra s'ajouter **l'indemnité forfaitaire**. Dans le cas présent cela représentera 6 mois d'indemnité + 9000 € (1500 € x 6 mois). **A cela viendra s'ajouter les indemnités légales et supra légales**.

La Direction a accepté de revoir **la composition et le fonctionnement de la commission de suivi** et attend les propositions des organisations syndicales.

Lors de cette réunion, la CGT a rappelé à nos dirigeants que le personnel attendait des garanties et **souhaitait des engagements formels de la Direction**. Celle-ci s'est engagée à tout mettre en œuvre pour éviter les licenciements subis.

Au-delà de la signature ou pas d'un accord, qui semble être la préoccupation première de nos dirigeants, la CGT a insisté sur la nécessité de mettre en œuvre des moyens pertinents afin d'éviter les licenciements contraints. Par exemple, accéder au plus grand nombre de départs en retraite et préretraite, favoriser les formations pour changer de métier, éviter le cloisonnement strict entre catégories professionnelles, etc.

La CGT demeure vigilante et invite le personnel à rester mobilisé pour que le maximum de garanties soient apportées aux salariés dont l'avenir professionnel dans l'Entreprise reste encore incertain (administratifs ou techniciens récemment embauchés, etc.)

Lors de la réunion extraordinaire du Comité d'Entreprise du **vendredi 13 décembre 2013** relative au projet de réorganisation et de PSE, tous ces points seront à nouveau abordés dans le détail et des précisions devront être apportées pour d'autres catégories professionnelles concernées par les suppressions de postes, notamment pour le personnel du siège et de Montévrain et le dispositif de télétravail pour les salariés de province.

**Grâce à la forte mobilisation du personnel de ces derniers jours,
le personnel a obtenu des garanties et des avancées.**